

---

Adresse de la Société populaire de Vézelize, qui félicite la Convention de son décret du 18 floréal, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la Société populaire de Vézelize, qui félicite la Convention de son décret du 18 floréal, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 469-470;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14406\\_t1\\_0469\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14406_t1_0469_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tyrans coalisés. C'est en purgeant le corps politique de tous ces êtres malfaisants que vous donnerez à la Constitution le tempérament de santé et de force qu'elle doit avoir. S. et F.»

ROCHET, FROIDOT, BOISSON, DROUHIN, VUILLEMOT.

## 42

L'agent national du district de Mamers, département de la Sarthe, annonce à la Convention que les lois et les mesures qui tendent à assurer le triomphe de la liberté s'exécutent avec exactitude; qu'il vient de faire charger à la messagerie 393 marcs 3 onces d'argent, provenant des églises; que cet envoi est le second; qu'il en a fait un autre, le 30 ventôse, de 66 marcs 6 onces, ce qui fait au total 459 marcs 9 onces :

Qu'il a envoyé à l'administration de la grosse artillerie 23,767 livres de métal de cloches.

Que la fabrication de salpêtre est en pleine activité; qu'il en a fait charger, pour la raffinerie de l'Unité à Paris, 462 livres et demie, et que pour la prochaine décade il espère en fournir 800 livres :

Que l'administration du district de Mamers partage les principes de la Convention, qu'elle les chérit même et les propage par tous ses moyens; qu'elle seconde de tous ses efforts les mesures de salut public, et que le plus ardent de ses vœux et de ses soins est le triomphe de la République.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Mamers, s.d.; Au repr. Le Hault] (2).

« Si c'est une satisfaction bien douce pour un républicain de voir les lois et les mesures qui tendent à assurer le triomphe de la liberté, s'exécuter avec exactitude, c'en est un bien plus grande encore de contribuer à leur exécution; tel est le sentiment dont j'éprouve la jouissance dans ce moment.

Je t'annonce avec un vrai plaisir que la loi du 13 brumaire est généralement exécutée dans le district de Mamers. Je viens de faire charger à la messagerie à Alençon 393 marcs, 3 onces, d'argent provenant des églises. Cet envoi n'est que le second. J'en ai fait un le 30 ventôse, de 66 marcs, 6 onces.

Le 13 floréal, j'ai envoyé à l'administration de la grosse artillerie 23,767 livres de métal des cloches. Ainsi disparaissent avec les ministres du fanatisme les instruments qui en auraient conservé les idées.

La fabrication du salpêtre occupe un grand nombre de citoyens; plusieurs ateliers sont en activité dans notre district et nous comptons sous peu sur de nouveaux établissements. J'ai fait également charger aujourd'hui pour la raffinerie de l'Unité, à Paris, 462 l. et demie de salpêtre. La prochaine décade nous fournira jusque 800 livres.

Ces nouvelles étant de nature à intéresser de

vrais amis de la liberté, tous ceux qui travaillent au bonheur du peuple, tu voudras bien les annoncer à la Convention nationale; sois auprès d'elle l'interprète des sentiments républicains qui nous animent. Dis-lui que l'administration du district de Mamers partage ses principes, qu'elle les chérit même et les propage par tous ses moyens; dis-lui enfin que seconder de tous ses efforts les mesures de salut public, est le premier objet de ses soins et de ses occupations, et que le triomphe de la République est le plus ardent de ses vœux. S. et F.»

HARDOUIN.

L'envoi que je t'annonce arrivera à Paris le 24 de ce mois par la voie de la messagerie d'Alençon; j'ai été obligé d'en user, puisque nous ne voyons actuellement par Mamers, ni fourgon ni messageries. Si tu pouvais t'employer pour faire rétablir cette communication que le mauvais état de la Butte de poudreuse a fait interrompre, tu rendrais service à ton pays.

## 43

Boisot, agent national près le district de Vesoul, département de la Haute-Saône, annonce que, dans la première décade de prairial, il a fait vendre pour 882,995 livres de biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit portée qu'à 259,100 livres.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 44

La société populaire de Vézelize (2) félicite la Convention sur ses décrets des 18 et 22 floréal, lui promet l'attachement et la reconnaissance la plus sincère.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Vézelize, s.d.] (4).

« Représentans du peuple français,

Vos décrets des 18 et 22 Floréal viennent de fonder immuablement la liberté et l'égalité sur le territoire français; ils vont faire pâlir les tyrans et rentrer dans le néant les conspirateurs; la raison des Hébert et compagnie glaçoit tous les cœurs, la raison de la Convention vient de les embraser. Aimer la République, c'est aimer toutes les vertus, c'est le plus vif de nos sentimens; combattre pour elle, c'est combattre pour le bonheur, c'est le plus sacré, le plus doux de nos devoirs. Continuez à bien mériter de l'humanité; notre reconnaissance,

(1) P.V., XXXIX, 159. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 27 prair.; Débats, n° 634, p. 426; C. Eg., n° 667.

(2) Meurthe.

(3) P.V., XXXIX, 159. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 306, pl. 1163, p. 8.

(1) P.V., XXXIX, 158. B<sup>in</sup>, 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1138, p. 23.

celle de l'univers durera autant que vos bienfaits. Elle sera éternelle ».

LACHASSE (*présid.*), PETITJEAN (*secrét.*), [et 1 signature illisible].

## 45

**Le conseil-général de la commune de Foix (1) annonce à la Convention nationale que la joie que lui causoit la reprise de Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme, a été violemment troublée par la nouvelle des assassinats médités contre Robespierre et Collot-d'Herbois; elle demande l'anéantissement de tous les vils suppôts de la tyrannie, de tous les assassins soudoyés par les puissances coalisées.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Foix, 13 prair. II*] (3).

« Citoyens représentans,

La nouvelle de la reprise de Collioures, Port-Vendres et St Elme avait livré nos cœurs aux plus doux épanchements de la joie, lorsque nous avons été instruits que les jours des deux des plus ardens défenseurs de la liberté, Collot d'Herbois et Robespierre avaient couru les plus grands dangers ! Eh quoi ! tandis que la rage impuissante des tyrans coalisés échoue tous les jours contre la majesté d'un public libre que leurs vils satellites, ne peuvent soutenir le choc de nos intrépides guerriers, et que les trônes chancelans, en s'écroulant, offrent aux nations opprimées les droits de la vengeance et l'assurance de leur liberté; le fanatisme ose encore aiguïser des poignards pour perpétuer l'esclavage de l'espèce humaine ! Pères de la patrie, vous qui en êtes les représentans, anéantissez au nom du peuple français tous les vils suppôts de la tyrannie, que votre surveillance atteigne ces infâmes assassins, dévoués à l'exécration publique et soudoyés par les malveillans, et la trahison des puissances dont l'heure dernière va sonner; que le monstre qui a été leur agent périsse, et que son supplice serve à jamais d'épouvante à ceux qui seront tentés de l'imiter; continuez, Citoyens représentans, vos pénibles travaux pour assurer notre liberté, l'histoire burinera vos noms pour les transmettre à la postérité ».

AMARDEL (*maire*), LABBAUT, PAULI, V. ACOQUAL, PAILLEN, BENNET, TIGNOT, ROQUET, SABATIER, SEGUIER, LAPEGE, ADET, TARTAGAN, COMMANAY, FAURÉ [et 1 signature illisible].

## 46

**La commune et la société populaire de l'Isle-Adam (4), réunies aux autorités constituées, exprime à la Convention nationale, par l'orga-**

(1) Ariège.

(2) P.V., XXXIX, 159. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 305, pl. 1149, p. 35.

(4) Seine-et-Oise.

**ne d'un envoyé admis à la barre, l'horreur que leur ont inspirée les assassinats médités contre Robespierre et Collot-d'Herbois (1).**

L'ORATEUR;: Citoyens représentans,

Ce n'est pas sans frémir d'indignation et d'horreur que nous avons appris qu'un monstre de scélératesse, marchant sur les traces de l'exécrable Corday avait tenté d'assassiner Robespierre et Collot d'Herbois, Colonnes inébranlables de la souveraineté du peuple français, le génie de la liberté a encore une fois sauvé la France, cet horrible complot n'a pu être exécuté, et l'œil vigilant de la providence déjoue tous les projets liberticides. Sages législateurs, le ciel bénit vos pénibles et bienfaisants travaux, et ne souffrira pas que de lâches assassins portent sur vous une main parricide. Comptez sur notre courage et notre dévouement à la patrie. Le peuple français est debout pour défendre ses représentans. La divinité protectrice favorise ses efforts en renversant les coupables desseins de ceux qui cherchent à anéantir la représentation. Législateurs, nous répétons tous en ce moment le serment sacré de mourir pour votre défense. Vous avez mis la vertu à l'ordre du jour, comme vous, nous sommes persuadés que le gouvernement républicain ne peut subsister que par la vertu et la justice. Ce principe est gravé dans nos cœurs, jamais nous ne nous détournerons des devoirs qu'il nous impose. Salut, confiance et fraternité » (2).

**Mention honorable, insertion au bulletin.**

## 47

**La société populaire d'Embrun (3) félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, sur celui qui met la probité et la vertu à l'ordre du jour, et sur celui qui assure des secours à l'indigence et à la vieillesse.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

[*Embrun, s.d.*] (5).

« Citoyens représentans d'un peuple libre,

Soyés bénis à jamais inébranlables montagnards, soyés bénis à jamais infatigables membres du Comité de Salut public. Titus que son amour pour l'humanité eût rendu digne de naître parmi nous, regrettoit d'avoir perdu un jour. Vous êtes plus grands que lui, tous vos momens sont marqués par des bienfaits.

Vous avés promis la liberté à la République et bientôt la République n'aura plus d'ennemis à combattre.

(1) P.V., XXXIX, 159. B<sup>n</sup>, 23 prair. et 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1371; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 624; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 665.

(2) C 305, pl. 1149, p. 39, signé: MELLET, TOPINARD, BAYARD, LELOUP, DEGAST, TRUMEAU, et 2 signatures illisibles.

(3) Hautes-Alpes.

(4) P.V., XXXIX, 160. B<sup>n</sup>, 23 prair. et 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *M.U.*, XL, 379.

(5) C 306, pl. 1163, p. 17.